

**AEROPORTS DE PARIS
ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 MAI 2010**

Résultat des votes des résolutions

QUORUM ATTEINT : 81,77% des actions ayant le droit de vote, soit 80.904.046 actions sur 98.943.602 ayant le droit de vote.

	Résolution de la compétence de l'assemblée générale ordinaire	Pour	Contre	Abstentions	Résultat
1	Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009	99,96%	0,03%	0,00%	Approuvée
2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009	99,96%	0,03%	0,00%	Approuvée
3	Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2009 et fixation du dividende	99,99%	0,00%	0,00%	Approuvée
4	Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce conclues avec l'Etat français ⁽¹⁾	97,02%	2,95%	0,01%	Approuvée
5	Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce conclues la RATP ⁽²⁾	99,90%	0,07%	0,01%	Approuvée
6	Approbation de la convention visée à l'article L.225-42-1 du code de commerce ⁽³⁾	99,94%	0,04%	0,00%	Approuvée
7	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société	96,52%	3,46%	0,00%	Approuvée

Les pourcentages sont arrondis au centième

	Résolution de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire	Pour	Contre	Abstentions	Résultat
8	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider avec maintien du droit préférentiel de souscription: -d'augmenter le capital social, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de filiales, -d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	99,22%	0,77%	0,00%	Approuvée
9	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public: -d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de filiales, -d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	93,64%	6,34%	0,00%	Approuvée
10	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre par placement privé: -d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de filiales, -d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	92,60%	7,38%	0,00%	Approuvée
11	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	95,25%	4,73%	0,00%	Approuvée



AÉROPORTS DE PARIS

12	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	99,94%	0,04%	0,00%	Approuvée
13	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour augmenter le capital social, par émission d'actions ou de valeurs mobilières, donnant accès au capital, réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers	99,88%	0,10%	0,01%	Approuvée
14	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières diverses en cas d'offre publique initiée par la Société	88,02%	11,96%	0,00%	Approuvée
15	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour procéder à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	92,53%	7,45%	0,01%	Approuvée
16	Autorisation donnée au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues	99,81%	0,17%	0,01%	Approuvée
17	Modification de l'article 9 des statuts	90,14%	9,84%	0,01%	Approuvée
18	Modification de l'article 13 des statuts	98,49%	1,49%	0,01%	Approuvée
19	Pouvoirs pour formalités	99,99%	0,00%	0,00%	Approuvée

Les pourcentages sont arrondis au centième

- (1) les actions détenues par l'Etat sont exclues du vote de cette résolution
- (2) les actions de Pierre Graff et de l'Etat sont exclues du vote de cette résolution
- (3) les actions de François Rubichon sont exclues du vote de cette résolution